

# Ils veulent nos heures pour leurs profits, nous voulons du temps pour nos vies!

Lors des réunions de la dite «table ronde sociale» (Sozialronn), le patronat luxembourgeois, l'Union des entreprises luxembourgeoises, a demandé à mettre l'organisation du temps de travail à l'ordre du jour.

**Les représentants patronaux y ont présenté un véritable catalogue des horreurs: augmentation du temps de travail maximal hebdomadaire, réduction du temps de repos hebdomadaire, mise en question des congés extraordinaires, flexibilisation à outrance...**

Tout en ne rendant pas public ce catalogue, le patronat utilise les ouvertures faites par le gouvernement CSV-DP pour en demander toujours davantage. Dans l'idéal, le patronat souhaiterait avoir un personnel disponible en cas de besoin 24h-sur-24, 7-jours-sur-7; des horaires de travail indexés sur les besoins de l'employeur, ne prenant pas en compte la vie personnelle et familiale des salariés.

La coalition CSV-DP a en effet ouvert la porte dans son programme de gouvernement, en proposant notamment de prévoir d'office une période de référence légale de 12 mois, ce qui à l'heure actuelle n'est possible que dans le cadre d'une convention collective de travail. L'organisation du temps de travail serait ainsi largement flexibilisée, sans que les patrons ne soient contraints de négocier les conditions et des contreparties avec les syndicats.

## Ça suffit!

Le «Quality of Work Index» de la Chambre des salariés a démontré qu'entre 2014 et 2022, de plus en plus de salariés connaissent des difficultés croissantes à concilier vie privée et vie professionnelle. Les salariés se voient imposés de plus en plus des horaires irréguliers, et leur capacité d'influer sur l'organisation de leur temps de travail diminue. Les mesures envisagées par le gouvernement et l'UEL aggraveraient encore davantage cette situation.

En même temps, dans la même étude, 83% des salariés se prononcent pour une réduction du temps de travail avec maintien intégral du salaire. Les salariés expriment donc clairement une demande consistant en une réduction de leur temps de travail afin de gagner du temps de vie.

Historiquement, la «modernisation» en matière de temps de travail s'est avant tout traduite par des progrès sociaux pour les salariés: journée de huit heures, semaine de quarante heures, repos du dimanche, congés payés... Aujourd'hui, on nous vend une «modernisation» qui n'est rien d'autre qu'une flexibilité imposée, une réduction du temps disponible pour sa famille et ses loisirs, afin d'être à disposition de son employeur.

## De réelles négociations au lieu d'un pseudo-dialogue social

Dans ses conclusions unilatérales à l'issue de la table ronde sociale, le gouvernement a chargé le Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ) de discuter de l'organisation du temps de travail.

Tout indique que cette discussion tournerait à la farce, comme lors de la table ronde sociale: pas de véritables négociations, mais un échange de points de vue, avec, à la fin, un gouvernement qui décide seul.

Face à cette rupture avec le modèle social luxembourgeois, l'Union des syndicats OGBL-LCGB a décidé de ne plus participer aux réunions du CPTÉ, mais de présenter ses revendications directement aux ministres compétents dans des réunions bilatérales.



**UNION DES  
SYNDICATS**  
OGBL-LCGB

# Nos revendications

L'Union des syndicats OGBL-LCGB propose plusieurs mesures pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en réponse aux conclusions du gouvernement en matière d'organisation du temps de travail.

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'OGBL et le LCGB demandent une réduction légale d'au moins 10% du temps de travail, avec maintien intégral de salaire, afin de répondre à la demande croissante des salariés de travailler moins d'heures. L'application de cette réduction du temps de travail serait à négocier entre les partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives de travail.

## 6<sup>E</sup> SEMAINE DE CONGÉ LÉGAL

Les syndicats OGBL et LCGB réclament l'introduction d'une 6<sup>e</sup> semaine de congé légal, portant le volume annuel de congé à 30 jours, pour tous les salariés, afin de compenser l'absence d'évolution significative des congés depuis 1975. Tous les salariés devront bénéficier de cette hausse de 4 jours.

## TEMPS DE REPOS

L'Union des syndicats OGBL-LCGB s'oppose à toute diminution de la période minimale de repos hebdomadaire et propose plutôt de l'augmenter de 44 à 48 heures. Elle demande également une clarification de la définition de la période de repos ininterrompu.

## PAUSE DURANT LA JOURNÉE DE TRAVAIL

Les syndicats souhaitent limiter la durée des pauses non rémunérées à 2 heures et garantir que toute pause excédant cette durée soit rémunérée.

## DROIT AU TEMPS PARTIEL

L'OGBL et le LCGB revendiquent un droit au temps partiel avec garantie de retour à temps plein, facilitant ainsi la réintégration des salariés, notamment des femmes, après un congé parental.

## PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

L'Union des syndicats OGBL-LCGB s'oppose à l'idée d'une annualisation du temps de travail en dehors de conventions collectives, sans négociation avec les syndicats. Elle propose au contraire que toute période de référence supérieure à un mois doive être négociée dans le cadre d'une CCT ou d'un accord interprofessionnel.

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les syndicats demandent une clarification sur la compensation des heures supplémentaires et une nouvelle définition de celles-ci, en excluant les «circonstances anormales».

## CLAUSES DE FLEXIBILITÉ

L'Union des syndicats OGBL-LCGB appelle à un encadrement plus strict des clauses de flexibilité dans les contrats de travail, afin de protéger les droits des salariés.

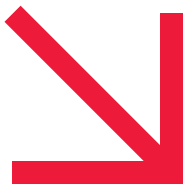
## CHÔMAGE INTEMPÉRIES

L'OGBL et le LCGB proposent de renforcer le rôle des délégués à la sécurité et demandent l'application obligatoire du chômage intempéries dans le cas d'une alerte météo rouge du gouvernement.

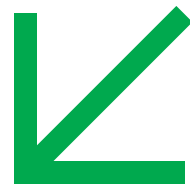
## CONGÉS FAMILIAUX

Les syndicats demandent des améliorations concernant les congés pour raisons familiales et le congé parental, ainsi que la création d'un congé de naissance égalitaire de trois mois pour les deux parents.

Ces propositions visent à renforcer les droits des travailleurs et à améliorer leur qualité de vie, tout en répondant aux évolutions du monde du travail — pour une modernisation qui met les hommes et les femmes au centre, et non le profit.



L'OGBL et le LCGB appellent tous leurs délégués du personnel et militants à participer!



# Conférence des délégués

## 02.12.2025 → 17:30

→ Parc Hotel Alvisse

→ 120, Route d'Echternach - L-1453 Dommeldange